



APPEL A CANDIDATURES RÉSIDENTE D'AUTEUR/D'AUTRICE JEUNESSE

Date limite de candidatures : 20 Octobre 2026

Les candidatures sont à adresser par courriel à bibliotheque@remiremontjoly.fr et synthia.sully@guyane.gouv.fr avec en objet « Candidature AAC résidence »

Préambule :

La ville de Rémire-Montjoly, compte une population de près de 30 000 habitants, jeune, multiculturelle et multilingue à l'image de la Guyane.

Rémire-Montjoly est une ville où l'action culturelle est très présente, entre patrimoine bâti historique et équipements culturels (salle de spectacle, ludothèque...), la ville compte aussi une bibliothèque localisée au bourg de Rémire, qui porte ce projet de résidence.

Objectifs de la résidence de création :

- ☐ Favoriser la création littéraire et artistique.
- ☐ Offrir à un.e auteur.trice ayant déjà publié un premier ouvrage, les conditions favorables à la création ou au développement d'une autre œuvre.
- ☐ Permettre à un public diversifié de découvrir la richesse de la création littéraire contemporaine.
- ☐ Favoriser la rencontre de l'auteur avec le public.
- ☐ Donner le goût de l'écriture, de l'écoute et de la lecture à différents publics.
- ☐ Fédérer différents acteurs culturels et éducatifs de la ville autour d'un projet commun.

Descriptif de l'appel à candidatures :

Le présent appel à candidatures a pour objet de sélectionner un auteur ou une autrice en vue d'une résidence de création organisée par la Ville de Rémire-Montjoly.

Cet appel à candidatures est destiné aux auteurs/autrices de littérature en langue française pour une résidence entre **Novembre et Décembre 2026 (dates à définir en accord avec l'auteur)**.

L'auteur/autrice consacra 70 % du temps à l'écriture de son projet, et 30 % à de la médiation culturelle, dans une perspective de sensibilisation à la littérature jeunesse et à l'écriture.

L'auteur/autrice retenu.e sera appelé.e à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive pour la résidence, selon un calendrier prévisionnel défini en accord avec la ville.

La ville de Rémire-Montjoly prendra en charge les frais d'hébergement ainsi que les frais de déplacement de l'auteur/autrice depuis son domicile jusqu'au lieu de la résidence, aller/retour et ce au tarif de la classe économique.

Les frais de restauration resteront à la charge de l'auteur/autrice.

- ☐ La résidence sera indemnisée à hauteur de 2500 € nets par la ville de Rémire-Montjoly ;
- ☐ Les actions de médiation culturelle feront l'objet d'une rémunération distincte, selon la charte des auteurs en vigueur, dans la limite du budget prévisionnel fixé à 1600 € ;
- ☐ Les frais de déplacement afférents aux actions de médiation seront pris en charge par la ville de Rémire-Montjoly.
- ☐ Une convention de résidence sera conclue entre la Ville de Rémire-Montjoly et l'auteur ou l'autrice retenu(e). Elle précisera les modalités d'organisation de la celle-ci, son calendrier, le programme prévisionnel des actions de médiation, ainsi que les conditions de déplacement, d'hébergement, de rémunération et les engagements respectifs des parties.

Critères d'éligibilité :

- ☐ Auteur/autrice en langue française
- ☐ Avoir publié au moins un livre en langue française à compte d'éditeur au cours des cinq dernières années
- ☐ Être disponible et mobile sur une période de 4 à 5 semaines entre **Novembre et Décembre 2026**, date à définir en accord avec l'auteur.

Dossier de candidature :

- ☐ Bibliographie
- ☐ Dossier de présentation des œuvres publiées et actions de médiation réalisées
- ☐ Note d'intention (2 pages maximum) décrivant le projet d'écriture, et éventuellement les actions de médiation proposées
- ☐ Document justifiant du statut professionnel (avis de situation au répertoire Sirène, extrait Kbis le cas échéant ou tout document équivalent).
- ☐ Attestation de régularité sociale lorsque le statut du candidat le permet.
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile valable jusqu'au 31 Décembre 2026
- ☐ RIB avec adresse et IBAN
- ☐ Date limite de candidature : 20 Octobre 2026

Analyse des candidatures :

Les dossiers seront examinés par un jury composé de deux représentants de la ville de Rémire-Montjoly et de la conseillère livre lecture de la Direction Culture Jeunesse et Sports de la Préfecture de Guyane.

Critères	Pondération
Profil du candidat - nombre de publications	30 %
Profil du candidat - expérience de médiation culturelle	20 %
Pertinence du projet d'écriture	40 %
Connaissance des territoires ultramarins	10 %

Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas examinés.

Informations :

Bibliothèque municipale

Avenue Robert Sampson, 97354 Rémire-Montjoly.
Contact : bibliotheque@remiremontjoly.fr / 0694 20 84 09